



Fiche adhérent 2019 / 2020

A conserver par l'adhérent

ASSOCIATION CANSP (CLUB AQUATIQUE ET NATATION A SAINT FARGEAU PONTIERRY)

Pour nous joindre uniquement par mail cansp.natation@gmail.com

Seuls les dossiers complets seront pris en compte (Inscription + certificat médical (questionnaire médical) + photo)

Début des cours le 23 Septembre 2019

Inscription

Champ obligatoire

Champ facultatif

Réservé au CANSP

- **Envoi** : dossier inscription à retourner **exclusivement** par courrier à l'adresse suivante, **CANSP 31 rue du Clos Bouquet 77310 BOISSISE LE ROI**
- **Nom, Prénom, adresse** : vérifier et corriger si besoin.
- **Date de naissance** : avoir 5 ans révolus au 1^{er} cours le 23 septembre 2019
- **Mail** : 1 ou 2 utilisés régulièrement, très lisible en lettres détachées (attention au point, tiret(6), underscore(8)).
- **Téléphone** : 1 ou plusieurs téléphones dans l'ordre de priorité.
- **photo d'identité** : récente, àagrafer au dossier, ne pas oublier de noter le nom au verso.
- **Dossier** : Les réservations de créneaux se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers (le cachet de la poste faisant foi). Ceux-ci ne seront attribués définitivement qu'à l'issue du test avec nos entraîneurs. Vous serez enregistrés prioritairement avant le 01 Septembre 2019. Nous vous confirmerons la réception de votre dossier et vous ne serez donc pas obligés de vous rendre sur le forum des associations le Samedi 07 Septembre 2019 à la base de loisir de Saint Fargeau ponthierry. Les dossiers envoyés en « recommandé postal » ne seront pas acceptés.

Natation

- **Groupe** : Le tableau n°1 décrit sommairement le niveau du groupe. Vous déterminerez le plus objectivement possible votre groupe à l'aide des indications de ce tableau
- **Choix Créneaux horaires** : Le tableau n°2 ci-dessous vous permet de choisir le ou les créneaux horaires défini(s) pour ce groupe.
- **Test** : Les groupes « Têtard, Jeune/Ado et Adulte » ne seront pas testés. Les tests faits par nos entraîneurs seront collectifs pour les groupes « Grenouille, Poisson et Dauphin » et les heures sont définies dans le tableau n°3. Les horaires sont libres pour les autres groupes. Ce test est indispensable et validera votre groupe et donc vos créneaux horaires de façon définitive. Seulement dans ce cas, vous nous transmettez votre paiement. La date du test n'intervient pas dans l'ordre de priorité de votre dossier.
- **Nb cours** :
 - « Têtard », « Grenouille », « Poisson », « Dauphin » = 1 cours,
 - « Adolescent », « Adultes » = 1 ou 2 cours -
 - « Piranha » = 2 cours (dont Lundi obligatoire)
 - « Requin » = au moins 2 cours
 - « Espadon » = au moins 3cours
- **Nouvelle réglementation « Certificat Médical »** :
 - Si vous étiez licenciés FFN la saison dernière 2017/2018, veuillez répondre au questionnaire médical ci-dessous. Si vous êtes en mesure de répondre « NON » aux 9 questions, vous datez, vous signez et vous le joignez au dossier d'inscription. Vous êtes, dans ce cas, dispensés de fournir un certificat médical.
 - Si vous n'étiez pas licenciés FFN la saison dernière 2017/2018, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la natation en compétition datant de moins de 3 mois à la date du 1^{er} cours.
- **Compétition** : tout adhérent ayant répondu favorablement à un engagement se verra dans l'obligation d'en payer l'amende pour forfait s'il ne justifie pas son absence par un certificat médical. (montant à payer à la FFN = 10€ / nage)
- **Equipements** : Les palmes et plaquettes sont obligatoires à partir du groupe « Poisson ».

Montant Règlement

- **Licence FFN**
 - o Compétiteur (Requin et Espadon) 2010 et après= **34,00€** 2009 et avant = **50,00€**
 - o Natation pour tous (autres groupes) 2005 et après= **22,00€** 2004 et avant = **10,00€**
- **Adhésion** (Pour tous les groupes) **18,00€**
- **Cotisations** (Pour tous les groupes) 1 cours= **198,00€** 2 cours et plus= **252,00€**

Paiement :

- **Mode accepté** : chèques vacances, coupons-sport et espèces (faire l'appoint pour ces modes de paiement), chèques bancaires, chèques CE.
- **Chèques bancaires** : à établir à l'ordre du CANSP
- **Chèques vacances et CE, coupons-sport** : doivent être impérativement complétés avec le nom et l'adresse du détenteur.
- **chèque de caution** : à établir dans l'attente des chèques vacances et CE, coupons-sport. Il pourra être mis à l'encaissement si ces derniers ne sont pas fournis dans les délais prévus.
- **Tarif Famille** (pour une année complète, à partir de 3 adhérents d'une même famille) : (1^{ère} et 2^{ème} adhérent plein tarif) ; ½ tarif à partir du 3^{ème} et suivants, appliqué à la cotisation la moins élevée (hors licence et adhésion).
- **Encaissement** : Le 1^{er} chèque comprenant la licence, l'adhésion, tout ou partie de la cotisation sera encaissé au 15/10/2019. Le ou les chèques suivants éventuels seront encaissés au 15/11/2019 et au 15/12/2019.
- **Remboursement** : aucun remboursement ne peut être exigé après validation de l'inscription.
- **Annulation** : ne sera prise en compte que si celle-ci est reçue avant le **09 octobre 2019** par mail ou par courrier (cachet de la poste faisant foi).
- **Attestation** : Elle sera envoyée après réception de tous les modes de paiements à partir du 09 Octobre 2019. Aucun remboursement (quel que soit le mode de paiement) ne pourra être effectué après délivrance de cette attestation. Aucun duplicata ne sera fourni.

Tableau n°1 Créneaux 2019/2020

Nouveaux groupes	Commentaires	Objectifs
Tétard	Je ne sais pas nager et je vais rarement à la piscine	
Grenouille	Je nage la "nage du petit chien"	
Poisson	je nage la brasse OU le dos	Sauv'nage
Dauphin	je nage la brasse et le dos	Apprentissage du 4 nages
Piranha	je nage la brasse et le dos et j'ai envie de commencer le circuit des compétitions	Pass'sport de l'eau
Requin	J'ai déjà mon pass'sport de l'eau et/ou mon pass'compétition	Pass'compétition ou mes premières compétitions
Espadon	Accès au groupe sur test de l'entraîneur	

Tableau n°2 Créneaux 2019/2020

Etat des créneaux au : 08/08/2019		Total	Pris	Libre	Attente
"Tétard" (à partir de 5 ans) (1 cours)		38	24	14	
Mardi	17h00 - 17h45	6	6	0	
Mardi	17h45 - 18h30	6	6	0	
Mercredi	13h00 - 13h45	8	8	0	
Mercredi	15h15 - 16h00	10	1	9	
Mercredi	18h00 - 18h45	8	3	5	

"Grenouille" (1 cours)		Total	Pris	Libre	Attente
		50	36	14	
Lundi	17h00 - 17h45	10	4	6	
Mardi	17h00 - 17h45	10	9	1	
Mardi	17h45 - 18h30	10	10	0	
Mercredi	13h45 - 14h30	10	8	2	
Mercredi	14h30 - 15h15	10	5	5	

"Poisson" (1 cours)		Total	Pris	Libre	Attente
		67	53	14	
Mardi	17h00 - 17h45	12	11	1	
Mardi	18h30 - 19h15	9	9	0	6
Mercredi	12h15 - 13h00	12	3	9	
Mercredi	13h00 - 13h45	14	10	4	
Mercredi	14h30 - 15h15	12	12	0	
Mercredi	18h45 - 19h30	8	8	0	5

"Dauphin" (1 cours)		Total	Pris	Libre	Attente
		50	53	16	
Lundi	17h00 - 17h45	12	3	9	
Mercredi	12h15 - 13h00	12	10	2	
Mercredi	13h45 - 14h30	14	14	0	
Vendredi	17h00 - 18h00	12	7	5	

"Piranha" (2 cours) *		Total	Pris	Libre	Attente
		34	19	15	
<i>* après test avec les entraîneurs</i>					
Lundi (Séance obligatoire)	17h45 - 19h00	14	8	6	
Mardi	17h45 - 18h30	6	6	0	
Vendredi	17h00 - 18h00	14	5	9	

"Requin" (au moins 3 cours) *		Total	Pris	Libre	Attente
		34	14	13	
<i>* après test avec les entraîneurs</i>					
Mardi	17h45 - 19h00	6	6	0	4
Mercredi	18h00 - 19h00	12	8	4	
Vendredi	17h00 - 18h30	16	7	9	

"Espadon" (au moins 3 cours)		Total	Pris	Libre	Attente
		44	1	43	
Mardi (Compétition)	19h00 - 20h00	6	0	6	
Mercredi (Prépa Physique)	19h30 - 20h30	16	1	15	
Jedi (Compétition)	19h00 - 20h00	6	0	6	
Vendredi (Compétition)	17h00 - 19h00	16	0	16	

"Jeune et Adolescent" (1 ou 2 cours)		Total	Pris	Libre	Attente
		34	14	20	
Mercredi	18h45 - 19h30	20	9	11	
Vendredi	18h00 - 19h00	14	5	9	

Adulte (1 ou 2 cours)		Total	Pris	Libre	Attente
		62	22	40	
Mardi (Natation)	19h15 - 20h00	18	7	11	
Jedi (Natation)	18h20 - 19h05	18	8	10	
Samedi (Débutant)	15h10 - 16h10	8	2	6	
Samedi (Natation)	15h10 - 16h10	18	5	13	

Tableau n°3 Créneaux 2019/2020

Mercredi 11 Septembre 2019	18h30-19h45
Jeudi 12 Septembre 2019	18h30-19h45

REGLEMENT INTERIEUR (à conserver par l'adhérent)

Avant-propos :

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'association **CANSP** dont l'objet est de développer tout ce qui a trait à l'éducation par la pratique de la natation sous toutes ses formes et au sens des disciplines prévues par la Fédération Française de Natation. Ce règlement est consultable sur les panneaux d'affichage de la piscine.

Article 1. Composition

L'association **CANSP** est composée :

- de membres adhérents,
- de membres adhérents usagers : bénéficiant des prestations proposées par le CANSP.

Article 2. Conditions d'inscription

Tout membre doit s'acquitter des frais d'adhésion à l'association. Les membres adhérents usagers s'acquittent, dès l'inscription, de la licence et de la cotisation définie dans la fiche tarifaire.

Le montant des tarifs est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Toute somme versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement ne peut être exigé.

Modes de paiements admis :

- chèques, établis à l'ordre du CANSP,
- espèces, faire l'appoint,
- coupons sports, faire l'appoint
- chèques vacances, faire l'appoint

L'inscription et l'accès au bassin ne pourront être valides qu'à réception du dossier complet : Fiche d'inscription dûment remplie, datée, signée et accompagnée de l'ensemble des pièces demandées.

Le CANSP fournit un bonnet en début de chaque saison à ses membres adhérents usagers. En cas d'un besoin supplémentaire de bonnet pendant la saison, l'adhérent pourra se le procurer auprès de l'association, moyennant une somme forfaitaire.

L'association **CANSP peut** à tout moment accueillir de nouveaux adhérents usagers en fonction des places disponibles. Ceux-ci devront respecter la procédure d'inscription précitée.

Article 3. Cours

Les cours ont lieu dans les créneaux horaires définis par le service des sports de la Mairie de Saint Fargeau Ponthierry. Tous les cours sont dispensés hors périodes de vacances scolaires.

Des fermetures exceptionnelles peuvent intervenir à la demande des gestionnaires (entretien, travaux...)

Il ne saurait être question de remboursement si pour une raison quelconque les cours ne pouvaient être assurés d'une manière passagère ou prolongée.

Pour des raisons de sécurité, le rattrapage d'un cours ne peut se faire qu'avec l'accord de l'entraîneur du cours concerné. Cela ne peut se produire qu'à titre exceptionnel.

Article 4. Exclusion

Dans un souci de respect mutuel, tout membre s'engage à respecter le confort de chacun.

Les adhérents devront également respecter les règles d'usage de la piscine. Tout manquement à ces règles obligera les responsables du Conseil d'Administration à leur demander de quitter le bassin immédiatement, voire définitivement.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'exclure de l'association toute personne dont l'attitude ou le comportement risquerait de gêner la communauté et ceci sans dédommagement concernant ses frais d'inscription (cf. Article 2).

La douche et le port du bonnet sont obligatoires pour entrer dans le bassin. Les adhérents sont tenus de respecter les consignes et la discipline demandées par les entraîneurs.

Le non-respect de ces consignes pourrait entraîner la radiation de l'adhérent sans indemnisation.

Article 5. Assurance

Le paiement de la licence annuelle permet de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile qui couvre tout adhérent (licence Fédération Française de Natation).

Article 6. Responsabilité

La responsabilité du club ne saurait être engagée en dehors de la durée des cours.

Le club n'est pas responsable des vols ou pertes qui pourraient se produire dans l'enceinte de la piscine.

Article 7. Obligations

A) De l'adhérent :

- Si le certificat médical n'est pas fourni lors du premier cours, les nageurs resteront en bord de bassin.
- L'adhérent donne l'autorisation au club de diffuser toute image faite lors des cours et manifestations. Dans le cas contraire, **l'adhérent remettra avant le 1^{er} cours en mains propres au Président, ou Secrétaire ou Trésorières de l'association**, un courrier de refus de diffusion d'image.

B) Du CANSP :

- Le présent règlement intérieur est transmis à chaque adhérent ou famille au verso de la FICHE A CONSERVER PAR L'ADHERENT, avec la fiche d'inscription ou de réinscription.

Rappel : la signature de la FICHE D'INSCRIPTION vaut acceptation du présent règlement.